

Praticien hospitalier

Orientation médecine gériatrique

Objet

Compléter l'équipe médicale de l'établissement en exercice à temps plein ou temps partiel à 80% (modulation possible).

Formation complémentaire en gériatrie/douleur/soins palliatifs appréciée

Au Groupe des Collines Vendéennes, l'équipe médicale est aujourd'hui composée de 3 médecins à temps pleins et 1 médecin à temps partiel qui assurent la prise en charge médicale des patients accueillis dans les services :

- Médecine : **18 lits**
- Soins de suite et de réadaptation: **38 lits** (présence d'un plateau techniques conséquent avec kinésithérapeutes, ergothérapeutes, enseignante en activité physique adaptée, psychologues, diététiciennes, psychomotricienne, balnéothérapie...)
- Soins palliatifs : **5 lits**
- Equipe mobile de soins palliatifs

Des consultations externes sont également proposées et viennent en appui aux médecins hospitaliers: orthopédie, pneumologie, soins palliatifs, douleur chronique, gastro-entérologie, gynécologie – obstétrique, préparation à la naissance, diététique et addictologie. Prochainement cardiologie.

Statut

Contrat de travail en qualité de praticien hospitalier

Temps de travail

100% ou 80% (8 à 10 demi-journées / semaine)

Journée de repos fixe en semaine libre

Activités

Le médecin aura en charge des lits en médecine et en SSR polyvalent

Principales missions:

- Suivi des patients hospitalisés
- Possibilité de développer des consultations mémoire et gériatriques, consultations douleur...
- Appuyer et développer une activité d'Hôpital de jour avec consultations spécialisées
- Mettre en place une filière gériatrique territoriale tournée vers les EHPAD et le domicile

Permanence médicale

Astreintes opérationnelles au niveau du Groupe, à raison d'une semaine et un week-end par mois en moyenne.

La semaine d'astreinte opérationnelle comprend une intervention sur site le samedi matin.

En cas de besoin additif d'interventions sur site :

Le temps d'intervention sur place et le temps de trajet sont considérés comme temps de travail effectif, cumulé par plage de 5 heures.

Ce temps converti en plage de 5 heures est rémunéré sous forme de temps de travail additionnel.

Conditions de travail

Travail en lien avec les praticiens hospitaliers, les équipes paramédicales (de soins et de rééducation), le secrétariat médical.

Réunion médicale type staff mensuelle pour analyse de pratiques.

Informatisation des processus de soins (DPI, base documentaire, circuits d'informations)

25 congés et 19 jours de RTT par an pour un temps plein, au prorata du temps de travail.

Autonomie dans l'organisation de travail en cohérence avec les organisations paramédicales.

Formation

Accompagnement et financement de formations en lien avec les activités de l'établissement et le projet professionnel (frais pédagogiques et logistiques).